

académie
Grenoble

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Savoie
Éducation
nationale



Chambéry, le 12 novembre 2015

L'Inspecteur d'Académie
-Directeur académique
des services de l'éducation nationale
de la Savoie

à

Mesdames et Messieurs
Les enseignants du premier degré

S/C de
Mesdames les inspectrices
Messieurs les inspecteurs
De l'éducation nationale du 1^{er} degré

Division du 1^{er} Degré

Bureau 311

Affaire suivie par :
Sonia MAISTRE

Téléphone :
04.79.69.16.36
Télécopie :
04.79.96.19.89

Sonia.maistre@ac-grenoble.fr

Adresse postale
131, Avenue de Lyon
73018 CHAMBERY Cedex

Adresse internet
<http://ia73.ac-grenoble.fr>

OBJET : dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé. Préparation de la rentrée scolaire 2016

Références :

- Décret n° 2015-652 du 10 juin 2015 relatif aux dispositions réglementaires des livres VIII et IX du Code de l'éducation.
- Note de service du 30 Avril 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous, les instructions générales relatives à l'organisation du dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement **confrontés à des difficultés de santé**.

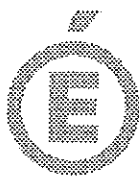
Les textes cités en référence permettent de mettre en place un dispositif dont l'objectif est, d'une part d'aider au maintien en activité de personnels temporairement fragilisés, mais également d'accompagner autant que possible d'autres personnels plus affectés dans une démarche progressive de retour à l'emploi. Ce dispositif prévoit trois possibilités :

A – L'aménagement du poste de travail

Lorsqu'un fonctionnaire, par suite d'altération de son état de santé, rencontre des difficultés dans l'exercice de ses fonctions, son poste de travail peut être adapté à son état. L'objectif poursuivi est de permettre le maintien de l'agent sur son poste ou de faciliter la prise de poste d'un agent nouvellement nommé. Différentes mesures peuvent être envisagées, adaptées à chaque situation : aménagement des horaires, aménagement matériel du poste, accompagnement de certains personnels par une assistance humaine, allègement de service...



B- L'occupation à titre thérapeutique



L'occupation thérapeutique concerne les personnels en congé longue maladie (CLM) ou congé de longue durée (CLD). Elle vise à garder un lien avec une activité professionnelle ou favoriser le rétablissement de ce lien. Il s'agit de permettre à des personnels volontaires d'exercer une activité préalablement définie, dans un cadre professionnel adapté, permettant de maintenir un lien social susceptible de concourir à l'amélioration de leur état de santé.

2/9

C - L'affectation sur poste adapté

L'affectation sur poste adapté est **une situation provisoire** qui doit permettre à la personne rencontrant des problèmes de santé de recouvrer la capacité de reprendre sa fonction antérieure ou d'envisager l'exercice d'une activité professionnelle différente.

Les demandes des intéressés relatives à ces différentes dispositions seront adressées au médecin de prévention du département, auprès duquel vous devrez prendre rendez-vous :

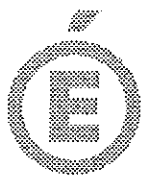
Madame le Docteur Marie-Christine TRUC-REVERCHON
Direction des Services départementaux de l'Education Nationale de la Savoie
131, avenue de Lyon
73018 CHAMBERY Cedex
☎ : 04.79.69.96.76.

J'attire votre attention sur le fait que les demandes d'affectation sur poste adapté et les demandes d'allègement de service font l'objet d'une procédure et d'un calendrier spécifiques détaillés dans les documents joints en annexe.

Les personnels peuvent solliciter l'octroi de ces différentes mesures en fonction de leur état de santé. Ces demandes feront l'objet d'un examen particulièrement attentif afin que la mesure la plus appropriée soit retenue et mise en œuvre en fonction des possibilités départementales et des besoins exprimés.

Pour le Recteur et par délégation,
l'Inspecteur d'Académie
Directeur académique

Frédéric GILARDOT



**AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE DE COURTE DUREE
POSTE ADAPTE DE LONGUE DUREE
MISE EN ŒUVRE POUR LA RENTREE 2016**

3/9

Références :

- Décret n° 2015-652 du 10 juin 2015 relatif aux dispositions réglementaires des livres VIII et IX du Code de l'éducation.
- Note de service du 30 Avril 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.

A – L'objectif du dispositif

Ce type d'affectation doit être considéré comme une période particulière pendant laquelle un accompagnement est apporté à l'agent rencontrant des difficultés liées à son état de santé. L'objectif est de lui permettre de retrouver à terme ses fonctions initiales ou de préparer une activité professionnelle différente.

B – Les bénéficiaires du dispositif

Les bénéficiaires de ce dispositif sont les personnels d'enseignement du premier degré dont l'état de santé est altéré de façon grave, à tel point qu'ils ne peuvent plus continuer à exercer normalement leurs fonctions de façon temporaire ou définitive. L'entrée dans le dispositif se fait donc sur critères médicaux, mis en rapport avec des difficultés à exercer les fonctions du corps d'origine. Cependant, l'affectation sur poste adapté ne peut se faire que lorsque l'état de santé est considéré comme stabilisé.

C – Le projet professionnel

L'affectation sur poste adapté doit permettre à celui qui en bénéficie de préparer son retour dans les fonctions d'enseignement devant les élèves ou bien d'envisager et préparer une reconversion professionnelle. Le rôle des services de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (médecin de prévention, assistante sociale, conseiller mobilité carrière, IEN) est essentiel dans la construction et l'accompagnement du projet professionnel.

D. Etude des demandes

La commission départementale (composée de conseillers mobilité carrière, médecins, assistantes sociales, corps d'inspection...) donne un avis sur les demandes de poste adapté, à partir de l'avis du médecin de prévention (état de santé) et du conseiller mobilité carrière (projet professionnel). L'affectation sur poste adapté fait l'objet d'un examen en groupe paritaire.

E – Les modalités d'affectation

L'affectation sur poste adapté est de courte ou de longue durée. Dans le premier cas (PACD), elle est prononcée pour une durée d'un an renouvelable dans la limite d'une durée maximale de trois ans.



4/9

Dans le second cas (PALD), elle est prononcée pour une durée de quatre ans et peut être renouvelée.

Le lieu d'exercice dépend du projet professionnel et de l'état de santé de l'agent, aussi bien pour les PACD que pour les PALD.

Cas particulier des PALD au CNED :

Ces postes adaptés de longue durée sont réservés aux personnels atteints d'une affection chronique invalidante comportant des séquelles définitives, les rendant inaptes à un retour vers l'enseignement devant élèves ou à une reconversion. Ils relèvent dans ce cas d'un exercice des fonctions à domicile.

L'académie de Grenoble dispose d'un nombre limité de postes PALD CNED.

F – Situation administrative des personnels du premier degré affectés sur poste adapté

Les personnels affectés sur poste adapté sont en position d'activité.

Le poste de l'enseignant affecté sur poste adapté est **libéré et déclaré vacant** pour le mouvement départemental suivant.

La réintégration éventuelle sur un poste à l'issue du dispositif intervient en début d'année scolaire par le biais du mouvement départemental selon les procédures individualisées prenant en compte chaque situation. Les personnels peuvent bénéficier d'une bonification de leur barème au mouvement départemental.

G – Procédure et calendrier

Les dossiers de première affectation et de maintien sur poste adapté de courte ou de longue durée doivent être renvoyés à :

Madame le Docteur Marie-Christine TRUC-REVERCHON
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Savoie
131, Avenue de Lyon
73018 CHAMBERY Cedex
☎ : 04.79.69.96.76.

avant le mardi 5 janvier 2016

Ces dossiers comprendront les pièces suivantes :

- un curriculum vitae
- une fiche signalétique (ci-jointe)
- une lettre exposant le projet professionnel envisagé, en excluant tout élément d'ordre médical ;
- un certificat médical **récent, explicite et détaillé sous pli cacheté et confidentiel** pour le médecin de prévention.
- et le cas échéant, une attestation de reconnaissance de travailleur handicapé.

académie
Grenoble

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Savoie

éducation
nationale



DEMANDE D'AFFECTATION SUR POSTE ADAPTE PREMIER DEGRE – RENTREE SCOLAIRE 2016

FICHE SIGNALETIQUE

- Première demande d'affectation sur poste adapté de courte durée (PACD)
- Demande de maintien sur poste adapté de courte durée (PACD)
- Première demande d'affectation sur poste adapté de longue durée (PALD)
- Demande de maintien sur poste adapté de courte durée (PALD)
- Demande de sortie du dispositif

IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE

Division du 1^{er} Degré

Bureau 311

Affaire suivie par :
Sonia MAISTRE

Téléphone :
04.79.69.16.36
Télécopie :
04.79.96.19.89

Mél :
Sonia.maistre@ac-grenoble.fr

Adresse postale
131, Avenue de Lyon
73018 CHAMBERY Cedex

Adresse internet
<http://fia73.ac-grenoble.fr>

NUMEN :

NOM – Prénom :

Date de naissance :

Grade :

Affectation 2015– 2016 :

Date d'entrée à l'Education Nationale :

Titulaire d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) :

- Oui
- Non
- Demande en cours

SITUATION PERSONNELLE

Profession du conjoint ou du concubin :

Nombre d'enfants :

Age des enfants à charge :

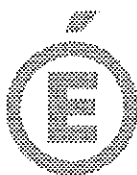
Adresse personnelle :

Numéro de téléphone :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

- 1 – Ancienneté générale de services :
- 2 – Dates des différents CLM et CLD :
- 3 – Pour les demandes de poste adapté de longue durée au CNED, avis du directeur du CNED :

Avis du médecin de prévention :



6/9

ALLEGEMENT DE SERVICE

Pour raisons de difficultés de santé

MISE EN ŒUVRE POUR LA RENTREE 2016

Références :

- Décret n° 2015-652 du 10 juin 2015 relatif aux dispositions réglementaires des livres VIII et IX du Code de l'éducation.
- Note de service du 30 Avril 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.

A. L'objectif du dispositif

L'allègement de service est une mesure exceptionnelle attribuée en raison de l'état de santé de l'agent, et ce pour l'année scolaire. Cette mesure ne peut être renouvelée systématiquement l'année suivante. L'objectif poursuivi doit permettre : soit la continuité de l'exercice des fonctions parallèlement au suivi d'un traitement médical lourd lorsque l'agent le souhaite, soit permettre la reprise d'activité après des congés maladie ou une affectation sur un poste adapté. L'agent est déchargé dans la limite maximale de 25% (1 jour par semaine) de ses obligations de service et continue à percevoir l'intégralité de son traitement.

B - Procédure et calendrier

Ces demandes sont ensuite étudiées par le médecin de prévention, lors d'une commission départementale qui émet un avis.

La Direction des Ressources Humaines attribue l'allègement de service dans la limite du contingent des supports réservés pour ce dispositif.

Les demandes d'allègement de service avec effet à la rentrée 2016 devront être transmises à :

Madame le Docteur Marie-Christine TRUC-REVERCHON
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Savoie
131, Avenue de Lyon
73018 CHAMBERY Cedex
☎ : 04.79.69.96.76.

avant le mardi 5 janvier 2016

Ces dossiers comprendront les pièces suivantes :

- une fiche signalétique (ci-jointe) comportant l'avis du supérieur hiérarchique,
- une lettre exposant de façon claire et détaillée, le motif de la demande,
- un certificat médical **récent, explicite et détaillé sous pli cacheté et confidentiel** pour le médecin de prévention.
- et le cas échéant, une attestation de reconnaissance de travailleur handicapé.

NB : Certaines demandes pourront être étudiées en cours d'année scolaire, suivant les situations.

académie
Grenoble

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Savoie
éducation
nationale



DEMANDE D'ALLEGEMENT DE SERVICE

Pour raisons de difficultés de santé

PREMIER DEGRE – RENTREE SCOLAIRE 2016

FICHE SIGNALETIQUE

Division du 1^{er} Degré

Bureau 311

Affaire suivie par :
Sonia MAISTRE

Téléphone :
04.79.69.16.36
Télécopie :
04.79.96.19.89

Mél :
Sonia.maistre@ac-grenoble.fr

Adresse postale
131, Avenue de Lyon
73018 CHAMBERY Cedex

IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE

NUMEN :

NOM – Prénom :

Date de naissance :

Grade :

Affectation 2015 – 2016 :

Date d'entrée à l'Education Nationale :

Titulaire d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) :

- Oui
 Non
 Demande en cours

SITUATION PERSONNELLE

Profession du conjoint ou du concubin :

Nombre d'enfants :

Age des enfants à charge :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Quotité d'allègement de service souhaitée par le demandeur :

A compter du :

Date et signature du demandeur :

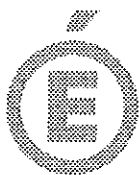
Avis du supérieur hiérarchique sur la quotité de la demande en regard de la nécessité de service :

Avis du médecin de prévention :

AMENAGEMENT DE POSTE

Pour raisons de difficultés de santé et/ou de handicap

MISE EN ŒUVRE POUR LA RENTREE 2016



8/9

Références :

- Décret n° 2015-652 du 10 juin 2015 relatif aux dispositions réglementaires des livres VIII et IX du Code de l'éducation.
- Note de service du 30 Avril 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.
- BO n°20 du 17 mai 2007

A. L'objectif du dispositif

Les aménagements de poste sont destinés à maintenir un personnel d'enseignement dans son emploi ou lui permettre de réintégrer ses fonctions. Ils doivent être envisagés dans l'intérêt de la personne et en compatibilité avec le bon fonctionnement du service.

Différentes mesures peuvent être envisagées en fonction des situations :

-L'aménagement matériel du poste. En accord avec le chef d'établissement, cette demande porte sur l'attribution d'équipements spécifiques, mise à disposition d'une salle, acquisition de matériels, de logiciels, de meubles, de prothèses et tout type d'acquisition de nature à permettre le maintien d'un agent dans son activité professionnelle.

-L'aménagement des horaires, soumis à l'avis du chef d'établissement pour assurer la compatibilité avec les nécessités du service. Il consiste en une adaptation des horaires ou un aménagement de l'emploi du temps.

-L'accompagnement de certains personnels par une assistance humaine. Elle peut être une aide appropriée pour accompagner les personnels dans leur activité professionnelle dans le cas de certains types de handicap lourds, tels que les handicaps moteurs ou sensoriels.

B –Procédure et calendrier

Ces demandes sont ensuite étudiées par le médecin de prévention, lors d'une commission départementale qui émet un avis.

La Direction des Ressources Humaines attribue l'aménagement de poste dans la limite du contingent des supports réservés pour ce dispositif.

Les demandes d'aménagement de poste avec effet à la rentrée 2016 devront être transmises à :

Madame le Docteur Marie-Christine TRUC-REVERCHON
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Savoie
131, Avenue de Lyon
73018 CHAMBERY Cedex
☎ : 04.79.69.16.36

avant le mardi 5 janvier 2016

Ces dossiers comprendront les pièces suivantes :

- une fiche signalétique (ci-jointe) comportant l'avis du supérieur hiérarchique,
- et le cas échéant, une attestation de reconnaissance de travailleur handicapé.

NB : Certaines demandes pourront être étudiées en cours d'année scolaire, suivant les situations.

académie
Grenoble

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Savoie
éducation
nationale



DEMANDE D'AMENAGEMENT DE POSTE

Pour raisons de difficultés de santé et/ou de handicap

PREMIER DEGRE – RENTREE SCOLAIRE 2016

FICHE SIGNALETIQUE

Division du 1^{er} Degré

Bureau 311

Affaire suivie par :
Sonia MAISTRE

Téléphone :
04.79.69.16.36
Télécopie :
04.79.96.19.89

Mél :
Sonia.maistre@ac-grenoble.fr

Division du 1^{er} Degré
Adresse postale
131, Avenue de Lyon
73018 CHAMBERY Cedex

Bureau 311

Adresse internet
<http://ia73.ac-grenoble.fr>

IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE

NUMEN :

NOM – Prénom :

Date de naissance :

Grade :

Affectation 2015 – 2016 :

Date d'entrée à l'Education Nationale :

Titulaire d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) :

- Oui
 Non
 Demande en cours

DEMANDE D'AMENAGEMENT DE POSTE

Je sollicite auprès de la Direction des Ressources Humaines du rectorat de Grenoble une demande d'aménagement de poste pour raisons de difficulté de santé.

Besoins identifiés :

- aménagement des horaires,
 aménagement matériel du poste,
 accompagnement par une assistance humaine
 autres

Date et signature du demandeur :

Les demandes d'aménagement de poste avec effet à la rentrée 2016 devront être transmises à :

Madame le Docteur Marie-Christine TRUC-REVERCHON
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Savoie
131, Avenue de Lyon
73018 CHAMBERY Cedex
☎ : 04.79.69.96.76.

avant le mardi 5 janvier 2016